

COMPTE RENDU

1-Personnel (prime du 2^{ème} semestre)

Le Maire propose de verser une prime à chaque agent en maintenant le même coefficient que le 1^{er} semestre sauf pour Béatrice Deneuve, dont le coefficient passerait de 1 à 3 et Léopold Craquelin, de 1 à 2 pour le sérieux et leur implication dans les tâches qui leur sont confiées.

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord

2-Indemnités conseil/budget M. PRIGENT, trésorier municipal

459.32 € brut

Le Maire propose 60%

Le conseil après en avoir délibéré, DECIDE d'accorder pour l'année 2015, à M. PRIGENT Eric, comptable public, une indemnité fixée au taux de 60% soit 275.59 € brut

3-Répartition subventions associations (commune/hors commune)

Le Maire propose de reconduire les subventions .

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer pour l'année 2015, les subventions aux associations comme suit :

☞ SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :

<i>A.S.C.L.</i>	<i>1 800 €</i>
<i>Comité de Fêtes</i>	<i>1 100 €</i>
<i>Coopérative scolaire</i>	<i>400 €</i>
<i>Club de la vallée</i>	<i>600 €</i>
<i>Anciens Combattants</i>	<i>600 €</i>
<i>Colleville Solidarité</i>	<i>300 €</i>
<i>Club Evasion</i>	<i>200 €</i>
<i>Musicole</i>	<i>150 €</i>
<i>Musicole exceptionnelle 2015</i>	<i>657 €</i>
<i>Les Amis de l'Ecole</i>	<i>200 €</i>
<i>Total</i>	<i>6 007 €</i>

☞ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CANTONALES HORS COMMUNE

<i>ACOMAD</i>	<i>65 €</i>
<i>Résidence les pâquerettes</i>	<i>35 €</i>
<i>Sauvegarde de la faune</i>	<i>35 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>135 €</i>

☞ APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE

<i>Croix Rouge</i>	<i>100 €</i>
<i>Cancer</i>	<i>100 €</i>
<i>Cœur</i>	<i>100 €</i>
<i>A.P.A.E.I.</i>	<i>100 €</i>
<i>A.F.M. (myopathie)</i>	<i>100 €</i>
<i>France Adot 76</i>	<i>100 €</i>
<i>Secours populaire</i>	<i>100 €</i>
<i>Banque Alimentaire</i>	<i>100 €</i>
<i>PAIO</i>	<i>100 €</i>

UNICEF	60 €
Prévention Routière	60 €
Imprévus	180 €
Total	1 200 €

4-Eclairage public (Amortissement 25^{ème} tranche-252.97 €)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'amortissement des travaux liés à l'éclairage public.

☞ **25^{ème} tranche- travaux d'effacement - Allée de la voie verte :**

N° d'inventaire : 2041512EP25T

Amortissement sur une année au compte 28041482 (génie civil réseaux de communications électroniques) **252.97 €**

Le conseil donne son accord

5-Décisions modificatives

☞ **DM 8 :**

Comptes dépenses :

C/165 : + 177.00 € (Remboursement caution logement rue Cauchoise)

C/2128-116 : + 10 000.00 € (Amgt. Du bourg-Terrain de pétanque)

C/21318-115 : - 10 177.00 € (aire multisports)

☞ **DM 9 :**

Comptes dépenses

C/6413 + 6 500.00 € (personnel non titulaire)

C/6411 + 1 800.00 € (personnel titulaire)

C/64168 + 5 400.00 € (personnel d'insertion)

Total 13 700.00 €

Compte recettes

C/7482 13 700.00 € (compensation pour perte de taxe additionnelle)

Le conseil après en avoir délibéré vote les décisions modificatives au budget principal

6-Attributions de logements

Le Maire propose d'attribuer les deux logements aux personnes suivantes qui en ont fait la demande.

☞ Studio rue cauchoise, à Tony Siline

☞ ancienne maison Cts Palfray, logement n°1 à Madame Fabienne Burton
2 enfants

Le conseil donne son accord

7-Convention « abri voyageur »

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer le renouvellement de la convention d'installation et d'utilisation de l'abri-voyageurs au bon coin, pour une année renouvelable tacitement.

Madame SEBIRE, signale que les enfants dans l'abribus sous le lotissement Leclerc, ne voient pas le car de ramassage scolaire arriver. Elle signale que lorsque les enfants ne sortent pas de l'abribus, il arrive très souvent que le chauffeur ne s'arrête pas sans s'assurer de la présence des enfants. Une lettre sera adressée au transporteur Kéolis afin de signaler de dysfonctionnement.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention

8-Questions diverses

☞ Information PLU (validation le 18 décembre, à confirmer)

Le conseil prend acte

☞ Officialisation de notre logo

Le conseil après en avoir délibéré, demande de revoir le logo avant de l'officialiser définitivement

☞ Remboursement d'un dépassement de 1496.13 HT soit 1795,35 TTC

Le conseil décide de réclamer le paiement de la totalité de la somme. Un titre sera émis en ce sens.

☞ Proposition d'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs

Le conseil donne son accord.

☞ Présentation de différents types de terrains multisports

- *12.12 m x 24.66 m = 42 022.00 € HT*

- *15.16 m x 29.52m = 50 959.00 € HT*

La question sera revue ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 h 30